

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de construction et d'exploitation d'un parc photovoltaïque
implanté sur la commune de Soudan
(maître d'ouvrage : CPV SUN 40)**

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/336 du **5 octobre 2023** une enquête publique est ouverte, en mairie de Soudan, pendant trente-et-un jours consécutifs, **du lundi 20 novembre 2023 à 9h00 au mercredi 20 décembre 2023 à 12h00 inclus**, portant sur la demande présentée par la société CPV SUN 40 en vue d'obtenir un permis de construire pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, implantée sur la commune de Soudan.

Monsieur Jean-Pierre HEMERY, retraité de la gendarmerie nationale, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur ; Il reçoit en personne les observations et propositions du public, en mairie de Soudan (3 place Jeanne-d'Arc – 44110 SOUDAN), aux jours et heures suivants :

Lundi 20 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
Jeudi 30 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
Samedi 9 décembre 2023 de 9h00 à 12h00
Vendredi 15 décembre 2023 de 14h00 à 16h00
Mercredi 20 décembre 2023 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Soudan aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-soudan/> et depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Soudan.

Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, en mairie de Soudan (3 place Jeanne-d'Arc – 44110 SOUDAN).

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-soudan/> accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr), ou par courrier électronique à l'adresse suivante : parc-solaire-soudan@democratie-active.fr

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairies et sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le commissaire-enquêteur rédigera un rapport unique dans lequel il relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Soudan pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société CPV SUN 40 – 966 Avenue Raymond Dugrand – Immeuble Le Blasco – 34060 MONTPELLIER (courriel du responsable de projet : m.donjon@luxel.fr, 04.99.13.02.99).

La décision d'accorder ou non le permis de construire relève de la compétence du préfet de la Loire-Atlantique ;